
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pose d'une canalisation de conduite d'évitement sur le territoire des communes de Bolbec, Gruchet le Valasse et Lillebonne.

Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine

Il sera procédé **du vendredi 6 avril 2018 au vendredi 20 avril 2018 inclus**, soit pour une durée de quinze jours, à une enquête publique concernant la pose d'une canalisation de conduite d'évitement sur le territoire des communes de Bolbec, Gruchet le Valasse et Lillebonne.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Bolbec, siège de l'enquête, Gruchet le Valasse et Lillebonne.

Cette enquête porte sur une déclaration d'intérêt général et l'établissement de servitudes d'implantation de la conduite d'évitement et les conduites d'eau brute et d'eau potable.

L'autorité compétente pour prendre les décisions déclarant l'intérêt général et l'établissement de servitudes d'implantation est la préfète du département de la Seine-Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies de Bolbec, Gruchet le Valasse et Lillebonne où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur André Chevin, directeur technique, retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- vendredi 6 avril 2018 de 9 heures à 12 heures à Bolbec
- samedi 14 avril 2018 de 9 heures à 12 heures à Lillebonne
- lundi 16 avril 2018 de 14 heures à 17 heures à Gruchet le Valasse
- vendredi 20 avril 2018 de 14 heures à 17 heures à Bolbec.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Bolbec - 9 Square du Général Leclerc – 76210 Bolbec
- par voie électronique, à l'adresse : c.varin@bolbec.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Bolbec.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine – Allée du Catillon – 76170 Lillebonne (tel : 02 32 84 40 40).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies précitées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes de Bolbec, Gruchet le Valasse et Lillebonne.